Décision 23-DCC-250 du 18 décembre 2023

relative à la prise de contrôle conjoint d'actifs immobiliers par les sociétés Logial-Coop, Arcade-VYV et la ville du Kremlin-Bicêtre

Posted on: 18 décembre 2023 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sociétés Logial-Coop, Arcade-VYV et la Ville du Kremlin-Bicêtre
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	actifs immobiliers

Lire

Le texte intégral
218.2 Ko